Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-61DEL2026-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE MOHON

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 NOVEMBRE 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL– DCM2026.11.06 - 13
Objet : SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE A TEMPS COMPLET A LA SUITE D'UNE PROMOTION INTERNE

L'an deux mil vingt-six, le 06 novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de MOHON se sont réunis en session ordinaire à la mairie de Mohon, sur convocation en date du 02 novembre 2026 qui leur a été adressée le 02 novembre 2026, par voie dématérialisée et par envoi postal à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, par Madame DENIS Josiane, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie et sur le site mohon.fr le 02 novembre 2026.

Étaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Mme DENIS Josiane, Maire et Présidente de séance, Mme BOUTE Marie-Annick, 1ère adjointe, Mr LE QUEUX Pascal, 2ème adjoint, Mme CLÉRO Anne-Marie, 3ème adjointe, Mr DELATTE Didier, 4ème adjoint, Mme MOCHEL Josiane, Mme GUILLEMAUD Edith, Mr LE MÉRO Laurent, Mr PIROU Christophe, Mme HONORÉ Sylvie, Mr RONCIERE Anthony, Mr HOUEIX Ludovic.

Était absente donnant pouvoir : Mme QUESTROY Nathalie donnant pouvoir à Mr PIROU Christophe.

Étaient absents : Mme LERCH Cathy, Mr BIGORGNE Cédric.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membre donnant pouvoir	Suffrages exprimés
15	12	01	13

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Présidente de séance : Madame DENIS Josiane.

Secrétaire de séance : Monsieur DELATTE Didier.

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-61DEL2026-DE

****

DELIBERATION DCM2026.11.06 - 13- SUPPRESSION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ère CLASSE A TEMPS COMPLET A LA SUITE D'UNE PROMOTION INTERNE

Mise à jour du tableau des effectifs
Délibération à prendre

Rapporteur : Madame DENIS Josiane, Maire

****

Vu la délibération DCM2026.09.15 – 05 portant à la création d'un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet, prise lors de la réunion du conseil municipal en date du 15 septembre 2026 ;

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, du comité social territorial qui s'est réuni le 22 septembre 2026, aux projets de suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet et à la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet ;

Compte tenu de l'arrêté 07 AP/2026 portant nomination d'un titulaire au titre de la promotion interne dans le grade d'agent de maîtrise au 1er octobre 2026 ;

Il est proposé de supprimer le poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe et de mettre à jour le tableau des effectifs du personnel communal à compter du 10 novembre 2026.

SERVICE ADMINISTRATIF	SERVICE TECHNIQUE	SERVICE ANIMATION
1 Attaché territorial à temps complet (contractuel de droit public)	1 Agent de maîtrise à temps complet	1 Adjointe territoriale d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (9.50 H/35ème)
1 Adjointe administrative territorial à temps complet	1 Adjoint technique territorial à temps complet	
	1 Adjoint technique Territorial à temps complet	

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 056-215601345-20261110-61DEL2026-DE

Le Maire propose de voter à main levée,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Accepte la proposition d'un vote à main levée et procède à un vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	12
DONNANT POUVOIR	01
VOTANTS	13
NE PREND PAS PART AU VOTE	00
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	13
MAJORITE ABSOLUE	07
POUR	**13**
CONTRE	00

- **APPROUVE** la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet ;
- **VALIDE** la mise à jour du tableau des effectifs présenté ci-dessus, à compter du 10 novembre 2026 ;

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 sur le site www.mohon.fr Date de mise en ligne de l'acte : 10 novembre 2026

Le Secrétaire de séance,

Mr DELATTE Didier

Le Maire,

Mme DENIS Josiane